

Les Gouvernements doivent se communiquer réciproquement les listes de ces prisonniers se trouvant dans ces cas spéciaux.

Les rapatriés ne pourront être employés à aucun service militaire ni sur le territoire des Etats contractants ni chez leurs alliés.

CHILI

Composition du Comité central pour 1918

Punta Arenas (Magallanes), Enero 29 de 1918.

« Comité International de la Croix-Rouge, Genève. »

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous communiquer ci-après le cadre des membres du Comité central de la Croix-Rouge Chilienne pour l'année 1918 :

MM. JOAQUIN BIGORRA, *président-honoraire.*

JOSÉ MONTES THURLER, *président.*

DOMINGO BLANCO, *vice-président.*

D^r MATEO BENCUR, *directeur-chirurgien.*

D^r OSCAR MUNIZAGA O., *conseiller.*

FRANCISCO FIGUEREDO, *conseiller.*

CANDIDO VEIGA, *trésorier.*

JOSÉ ITHURRALDE, *secrétaire.*

MATIAS PERUZOVICH, *vice-secrétaire.*

« Avec l'expression de nos vœux les plus sincères pour la prospérité de la Croix-Rouge en général et de votre Société en particulier, je vous prie de vouloir bien agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

« Pour le Comité central :

J. ITHURRALDE JOSÉ MONTES THURLER

« secrétaire président. »